



Original = Anglais

OIC/SOM/CFM-46/2019/AF/RES/FINAL

RESOLUTIONS
SUR LES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET
FINANCIERES

ADOPTÉES PAR LA
QUARANTE-SIXIÈME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*(Session des cinquante ans de coopération intra-islamique :
Feuille de route pour la prospérité et le développement)*

Abu-Dhabi - Emirats arabes unis
24-25 JOURNÉE AL-AKHIRA 1440H
1^{er}-2 MARS 2019

TABLE DES MATIERES

N°	SUJET	Page N°
1	<p><u>Résolution N°1/46-AF</u> sur le rapport du Secrétariat général sur l'état financier des arriérés de contributions obligatoires des Etats membres</p>	3
2	<p><u>Résolution N°2/46-AF</u> sur le mandatement de la 48^{ème} session de la CPF pour approuver les budgets de 2020 du Secrétariat général de l'OCL, de ses organes subsidiaires et de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH).</p>	5

RÉSOLUTION N°1/46-AF
SUR
LE RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL
SUR L'ETAT FINANCIER DES ARRIERES DE CONTRIBUTIONS
OBLIGATOIRES DES ETATS MEMBRES

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session des cinquante ans de coopération Intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Etat des Emirats Arabes Unis, les 24-25 Jomada Al Akhirah 1440H (1-2 mars 2019) ;

Ayant examiné le rapport du Secrétariat général sur l'état financier des arriérés de contributions obligatoires des Etats membres à l'égard de ses budgets ;

Conformément aux recommandations des sessions précédentes de la Commission permanente des finances :

1. **INVITE** instamment les Etats membres à s'acquitter de leurs contributions obligatoires respectives aux budgets du Secrétariat général et des Organes subsidiaires et **EXHORTE** les Etats membres défaillants à régler leurs arriérés de manière à permettre aux institutions de l'OCI de mener à bien les tâches pour lesquelles elles sont mandatées.
2. **INCITE** les États membres en défaut à prendre contact avec le Secrétariat général pour convenir avec lui d'un mécanisme fonctionnel et conclure des arrangements fondés sur les mesures d'incitation offertes, mesures qui sont de nature à favoriser le règlement des arriérés de chacun d'entre eux.
3. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI de préparer un rapport exhaustif sur l'évolution de l'état des arriérés et sur le résultat des mesures d'incitation, et de le soumettre à la 47^{ème} session du CMAE.

RÉSOLUTION N°2/46-AF
SUR
LE MANDATEMENT DE LA 47^{ème} SESSION DE LA CPF POUR
APPROUVER LES BUDGETS DE 2020 DU SECRETARIAT GENERAL
DE L'OCI, DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DE LA
COMMISSION PERMANENTE INDEPENDANTE DES DROITS DE
L'HOMME (CPIDH),

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session des cinquante ans de coopération Intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Etat des Emirats Arabes Unis, les 24-25 Joumada Al Akhirah 1440H (1-2 mars 2019) ;

Rappelant le Règlement financier de l'OCI selon lequel le CMAE est habilité à décider du budget et des autres questions financières et administratives proposées par la CPF ;

Prenant en considération le fait que le dernier trimestre de l'exercice financier est la période la plus appropriée pour soumettre les projets de budgets annuels proposés au titre du nouvel exercice de l'OCI, qui coïncide avec le début de l'année civile ;

Tenant compte des recommandations issues de la réunion des Hauts fonctionnaires préparatoire à la 46^{ème} session du CMAE concernant la demande émise par le Secrétariat général en vue de mandater la 48^{ème} CPF pour approuver les projets de budgets du Secrétariat général de l'OCI, de ses organes subsidiaires et de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH), au titre de l'exercice 2020 ;

1. **DECIDE** d'accorder un mandat exceptionnel à la 48^{ème} session de la CPF pour examiner et approuver, au nom du Conseil, les projets de budgets 2020 du Secrétariat général de l'OCI, de ses organes subsidiaires et de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH).
2. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI de convoquer la 48^{ème} session du CPF du 16 au 18 avril 2019.